

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 15 décembre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 177 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Didier KHELFA - Mireille BALLETTI représentée par Nathalie FEDI - André BERTERO représenté par Patrick APPARICIO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Odile BONTHOUX représentée par Maurice CHAZEAU - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Jean-David CIOT représenté par Stéphane MARI - Robert DAGORNE représenté par Joël MANCEL - Sophie DEGIOANNI représentée par Pascale MORBELLI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Daniel GAGNON représenté par Philippe CHARRIN - Jean-Pierre GIORGI représenté par Bernard DESTROST - Eliane ISIDORE représentée par Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Pierre MAGGI représenté par Olivier GUIROU - Richard MALLIE représenté par Philippe ARDHUIN - Rémi MARCENGO représenté par Gérard GAZAY - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD - Stéphane PAOLI représenté par Irène MALAUZAT - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Roland GIBERTI - Roger PIZOT représenté par Olivier FREGEAC - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Bernard RAMOND représenté par Régis MARTIN - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Henri CAMBESSEDES - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michel AZOULAI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-François CORNO.

Signé le 15 Décembre 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 18 Janvier 2017

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Philippe DE SAINTDO - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Samia GHALI - Philippe GRANGE - Michel ILLAC - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Bernard MARANDAT - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Yves MESNARD - Pierre MINGAUD - Jérôme ORGEAS - Elisabeth PHILIPPE - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Maxime TOMMASINI.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 004-1457/16/CM

■ Budget Eau - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme pour la modernisation et l'augmentation de capacité de production de l'usine d'eau potable de Vallon Dol à Marseille 15^{ème}

MET 16/1846/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les eaux du Verdon représentent 20% de l'alimentation en eau brute du Territoire Marseille-Provence, de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

L'eau est acheminée vers l'usine de production d'eau potable de Vallon Dol, située sur les hauteurs de Marseille au pied de la chaîne de l'étoile, via les ouvrages d'adduction de la Société du Canal de Provence.

L'usine de Vallon Dol d'une capacité de traitement de 2000l/s constitue, avec les sites de Saint Barnabé et Sainte Marthe, l'un des trois centres de production d'eau potable de Marseille.

Ces trois usines sont aptes à se secourir en cas d'accident sur l'une d'entre elles. Mais, contrairement à Saint Barnabé et Vallon Dol, le site de Sainte Marthe ne peut être secouru entièrement. Seul 60% de sa production est, à ce jour, compensable. L'augmentation de la capacité de l'usine de Vallon Dol de 600l/s minimum permettrait d'assurer un secours complémentaire de Sainte Marthe.

La mobilisation des ressources souterraines du Puits Saint Joseph est également à l'étude, afin d'obtenir le secours à 100% de l'usine Sainte Marthe. La valeur de l'augmentation de l'usine de Vallon Dol sera fixée, à l'issue des études préalables de ces deux opérations.

La position dominante de l'usine de Vallon Dol permet également, à plus long terme, d'envisager un secours des communes du territoire, situées à l'est et à l'ouest de Marseille. Cette faisabilité a été vérifiée dans le Schéma Directeur d'alimentation en Eau Potable du Territoire Marseille-Provence, adopté par délibération le 25 septembre 2015.

Par ailleurs, la collectivité a signé le 26 novembre 2015, avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Préfet des Bouches du Rhône / Préfet de Provence Alpes Côtes d'Azur, un contrat pour la Protection et l'Economie de la Ressource en Eau. Les travaux de rénovation et d'extension de l'usine de Vallon Dol figurent parmi les opérations à initier sur la période 2016-2018.

A ce titre, l'étude du recyclage des eaux de lavage des filtres de l'usine sera conduite dans le cadre de la présente opération. L'économie d'eau envisagée est estimée à 900 000 m³/an.

L'Agence de l'Eau subventionnerait la part des travaux liés au recyclage des eaux à la hauteur de 80%, soit une subvention potentielle estimée à 1 110 000 € HT.

Le phasage de l'opération consiste à :

- réaliser une étude préalable et établir le programme définitif
- désigner le maître d'œuvre de l'opération qui se verra confier les tâches de conception et de réalisation des travaux
- désigner l'entreprise responsable des travaux d'extension

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Janvier 2017

- réaliser les tests de mise en service de l'installation
- réceptionner les équipements et assurer l'exploitation de la nouvelle unité de potabilisation

Les travaux devront être conduits, tout en assurant la continuité de la production actuelle d'eau potable.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 9 300 000 €H.T.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code de la Santé Publique
- Le Code de l'Environnement
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2015 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1805 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- La délibération n° PEDD 008-1295/15/CC du 25 septembre 2015 adoptant le Schéma Directeur à l'Alimentation en Eau Potable du Territoire Marseille-Provence ;
- La délibération n° PEDD 006-1470/15/CC du 20 novembre 2015 approuvant le Contrat de Protection et Economie de la Ressource en Eau avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et l'Etat.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt de moderniser et d'augmenter la capacité de production de l'usine d'eau potable de Vallon Dol.
- Que l'autorisation de programme de cette opération doit être créée et affectée.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'autorisation de programme portant sur la modernisation et de l'augmentation de capacité de production de l'usine d'eau potable de Vallon Dol à Marseille 15ème, pour un montant de 9 300 000 € H.T.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget Eau - sous politique F150 – natures 2031 et 2315, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Année 2017 : 60 000 € HT

Année 2018 : 200 000 € HT

Année 2019 : 5 000 000 € HT

Année 2020 : 4 040 000 € HT

**Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Janvier 2017**

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, du Département des Bouches du Rhône, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et de tout autre organisme et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI